

LA LOCATION ETUDIANTE

Les critères de sélection

Pensez avant tout au confort et aux commodités. Privilégier la proximité du lieu d'études ou les attraits du quartier du lieu d'habitation ? Comment est desservi l'endroit convoité ? Quels sont les moyens de transport ? La proximité d'amis ou de connaissances ?

Vos réponses à toutes ces questions vont vous aider à vous orienter vers un type précis d'habitat et à définir une localisation idéale.

Un quartier recherché est certes plus agréable pour recevoir, pas forcément pour étudier, mais le loyer y est à coup sûr plus élevé et le stationnement difficile.

Votre budget :

2 éléments à prévoir :

Le déménagement

Les charges locatives

Votre budget doit tenir compte de votre loyer, charges locatives comprises, ainsi que de vos dépenses en électricité, gaz, eau, téléphone et assurance.

Certains logements disposent de fournitures collectives comme le chauffage, l'eau froide, plus rarement l'eau chaude. Dans ce cas, ces dépenses seront incluses dans le montant des charges qui vous sera communiqué.

CAF : les aides au logement (APL et ALS)

La plupart des étudiants locataires peuvent bénéficier d'une aide versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui est destinée à couvrir partiellement leur loyer. Mais ces aides ne sont pas des "aides étudiantes". Toute personne disposant de faibles ressources peut en bénéficier.

Pour obtenir ces aides, vous devez :

- Etre titulaire d'un contrat de location (le bail ne doit donc pas être au nom de vos parents),
- Occuper effectivement le logement à titre de résidence principale (les quittances de loyer doivent être établies à votre nom)
- Ne pas dépasser le plafond des ressources défini

Il existe deux types d'aides au logement versées par la CAF : l'ALS (Allocation de Logement à caractère Social) et l'APL. (Aide Personnalisée au Logement). Elles ne sont pas cumulables.

www.caf.fr

LES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENTS

Différents types d'hébergement s'offrent à vous : résidences services, résidences universitaires, les foyers, les logements HLM, la location classique, la colocation et l'hébergement chez un particulier en échanges de services.

- **Les résidences avec services** : concilient la vie en appartement indépendant et un environnement étudiant pratique. Elles sont ouvertes à tous. Il s'agit pour l'essentiel de logements récents (souvent meublés) allant du studio au T2, dans des résidences dotées de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage...

D'un excellent niveau de confort et d'équipement, bien situées à proximité des écoles ou en centre-ville, elles offrent de nombreux services : souvent la meilleure combinaison entre indépendance et vie étudiante.

Les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées dans certaines d'entre elles. Attention toutefois à bien lire le contrat de location qui peut vous dissuader de partir en cours d'année. Attention, les disponibilités sont réduites après septembre...

Les démarches à effectuer et les conditions d'admission sont les mêmes que pour une location "classique". Rendez-vous à la rubrique « Consultez nos offres de logements » du site www.adele.org et vous y trouverez la liste des résidences, soit plus de 80 000 logements en France, avec leurs caractéristiques (adresses, prix, services) et les coordonnées du gestionnaire à contacter pour vous renseigner sur votre futur logement.

- **Les cités Universitaires (résidences universitaires gérées par les CROUS)** : chambres et appartements essentiellement réservés aux étudiants aux revenus modestes.

Gérées par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, établissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale), elles accueillent environ 150 000 étudiants pour une durée de neuf mois ou douze mois.

Les résidences universitaires sont conviviales et proches des lieux d'études. La priorité est donnée aux étudiants dont les moyens financiers sont limités et qui sont éloignés de leur famille ainsi qu'aux étudiants étrangers boursiers. Il existe deux types de résidences universitaires : les traditionnelles et les nouvelles.

- **Les résidences universitaires traditionnelles**, édifiées à la fin des années 60, font l'objet d'un vaste programme de rénovation. La chambre meublée est de 9 m² et vous disposez de sanitaires communs, cuisinettes collectives, salles de travail ou de détente, le tout pour environ 115 € par mois (avant déduction de ALS - Allocation Logement à Caractère Social), électricité et chauffage compris.

C'est l'une des solutions les plus économiques.

- **Les résidences universitaires nouvelles**, de conception récente aux normes HLM, offrent des logements plus vastes, studios de 18 à 23 m² avec coin cuisine, salle de bains et câblage, ainsi que des services collectifs : laverie, cafétéria, photocopieuse, salle de jeux, de sport, bibliothèque, accès Internet... Le loyer pour un T1 peut aller de 224 € à 301 € par mois avant déduction de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement). Presque aussi cher que le parc privé !

Pour obtenir ces résidences, une seule démarche : déposer une demande de Dossier Social Étudiant (DSE) au CROUS dont vous dépendez. Les attributions se font sur critères sociaux et les places sont rares.

Pour prolonger votre hébergement, n'oubliez pas de faire votre demande en temps et en heure (les places sont remises en cause chaque année). Si vous souhaitez conserver le même logement, vous devrez faire une demande parallèle, directement auprès de votre résidence. Consultez le CROUS ou CLOUS de votre ville d'étude.

- **Les foyers** : accueillent les étudiants en chambres meublées dans une ambiance "internat". Les places sont rares

Les foyers étudiants accueillent, en chambres individuelles ou à partager, des étudiants français et étrangers pour la durée de l'année universitaire (certains sont ouverts toute l'année).

Ils offrent une restauration sur place ou la possibilité de cuisiner ainsi que des salles d'études ou de loisirs, des bibliothèques... La gestion de toutes les questions d'ordre matériel est prise en charge et les prix comprennent tout. Il s'agit souvent de petites structures. Il faut donc vous y prendre le plus tôt possible.

- **Le logement social géré par les HLM** : quelques chambres ou appartements réservés aux étudiants. Inconvénient : la localisation souvent excentrée.

Certains organismes **HLM** réservent quelques appartements de type logement social aux étudiants.

Ce sont de véritables appartements, conventionnés APL (vous permettant donc de toucher l'Allocation Personnalisée au Logement). Un appartement de type T3 peut être occupé par 2 étudiants, ce qui laisse une pièce commune et une chambre pour chacun. On trouve parfois des services tels que laverie, salle de gym ou cafétéria.

Ces logements, en principe attribués sur critères sociaux, sont souvent meublés et situés en périphérie des grandes villes. Vérifiez avant tout la desserte de l'IFSI par les transports en commun et estimez le temps du trajet.

Il faut signer un contrat de location classique mais des conditions particulières aux logements **HLM** sont applicables à ces résidences (loyer payable à terme échu, dépôt de garantie égal à 1 mois...). L'eau, le chauffage et l'électricité sont souvent compris dans le loyer. Contactez au plus tôt l'office HLM de votre ville d'étude (il peut y en avoir plusieurs). Trouvez l'organisme HLM de votre ville avec les Pages Jaunes : www.pagesjaunes.fr

- **La location classique ou location en ville** : un appartement indépendant, du studio en solitaire au quatre pièces, selon les budgets.

Si vous n'avez pas été admis en résidence universitaire ou si vous recherchez plus d'indépendance, vous pouvez louer une chambre ou un studio étudiant par vos propres moyens. Les particuliers propriétaires d'appartements de petites surfaces (moins de 50 m²) ont une forte clientèle d'étudiants. Ils proposent des logements meublés ou non, parfois même avec une kitchenette équipée. La rotation des locations se fait généralement entre juin et octobre. Durant cette période, l'offre est abondante et variée, sauf à Paris. Toutefois, dès la mi-août, les bonnes affaires se font plus rares. D'une manière générale, le rapport qualité/prix de ces logements est extrêmement variable. Calculez bien votre budget ; vous aurez des charges à verser en plus du loyer (chauffage, électricité, eau, téléphone, assurance logement) et la caution à avancer (de 1 à 3 mois de loyers) à payer à la signature du bail.

Certaines agences "entre particuliers" vous proposeront d'accéder à un fichier d'offres de locations moyennant le paiement d'une somme forfaitaire. Vous devrez organiser vos visites en prenant directement contact avec le propriétaire. Assurez-vous du sérieux de l'agence et préférez un réseau national.

Dans la plupart des CROUS, un service spécifique vous est offert : petites annonces de particuliers proposées en exclusivité, sans frais d'agence. L'offre de logements meublés par des particuliers est courante. Agences immobilières ou petites annonces PAP, quotidiens régionaux et gratuits.

- **La colocation** : permet d'habiter dans un plus grand appartement et de diviser les charges.

Le bail est alors établi entre le propriétaire d'une part et chacun des **colocataires** d'autre part (tous les noms doivent être mentionnés). Tous doivent signer le bail.

Si vous louez avec vos frères et sœurs, vous pouvez accepter le principe de solidarité entre vous pour l'exécution des obligations qui vous incombent : paiement du loyer, des charges et des réparations locatives. Vos parents pourront être indifféremment caution de l'un ou de l'autre des colocataires.

Dans tous les autres cas, il est préférable de refuser le principe de solidarité car alors les conséquences de la défaillance ou du départ de l'un des colocataires sont lourdes pour les autres.

L'idéal est que chaque colocataire signe le bail et présente une caution solidaire s'engageant à répondre de ses obligations propres (paiement de sa quote-part de loyer et charges, réparations locatives...). Le bailleur de la **colocation** ne peut alors exiger de chacun que la moitié, le tiers ou le quart (selon le nombre de colocataires) des sommes dues. En cas de départ de l'un d'entre vous, il est alors beaucoup plus simple de le remplacer.

Au niveau de l'ALS et de l'APL, ne peuvent être **colocataires** que deux personnes de même sexe.

Sinon vous êtes considéré comme vivant en couple. Si vous avez signé votre bail avec une clause de solidarité, le colocataire qui quitte les lieux avant la fin du bail est tenu au paiement des loyers et charges et plus généralement à toutes les obligations qui en découlent jusqu'à son terme.

- **Hébergement chez un particulier** en échange de services : vous pouvez trouver des annonces à l'IFSI

SITES UTILES :

www.adele.org a sélectionné les sites suivants pour la qualité et la pertinence de leur contenu :

Sites institutionnels



C.A.F
www.caf.fr



A.N.I.L
www.anil.org



CNOUS
www.cnous.fr

Sites de colocation



appartager
www.appartager.com



Portail Colocation
www.portail-colocation.com



e-cogis
www.e-cogis.com



eurocoloc
www.recherche-colocation.com

L'IFSI Paris Saint-Joseph vous propose les pistes suivantes :

| Nom | Adresse | Téléphone | E-mail - Site |
|---|--|----------------|--|
| Atout'age | 2, rue Gallieni 94230 CACHAN | 06 32 50 53 01 | a.toutage@wanadoo.fr |
| Le Pari Solidaire | 15 rue de Senlis 75017 PARIS | 01 43 68 10 96 | www.leparisolidaire.fr |
| Logement- intergénération- CCAS Rouen | 38, rue Reinhardt 92100 BOULOGNEBILLANCOURT | 06 63 10 97 99 | www.membres.lycos.fr/logementinterg |

LOGEMENTS RESERVES AUX ETUDIANTS

LFAJ – LIGUE FRANCAISE POUR LES AUBERGES DE JEUNESSE
67 rue Vergniaud – 75013 PARIS - 01.44.16.00.04

| Nom | adresse | Téléphone | E-mail - Site |
|--|-------------------------------|----------------|---------------|
| FNAIM | 129 Fbg St-Honoré 75008 PARIS | 01.44.95.02.95 | |
| CCLA Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris | 70, rue Javelot 75013 | 01.45.84.77.34 | |
| CIDJ Service logement | 101 Quai Branly 75015 PARIS | 01.44.49.12.00 | |

| | | | |
|--|---|----------------|--|
| L'OEIL L'organisation étudiante internationale de logement | 27 rue Antoine Julien Hénard 75012 PARIS | 01.53.17.08.0 | |
| POINT LOGEMENT ETUDIANT | 21 rue du val de Grâce 75005 PARIS | 01.40.46.86.73 | |
| CLJT | 183, rue Charonne 75011 PARIS | 01.43.48.83.70 | |
| | 55 Bd Masséna 75013 PARIS | 01.53.79.11.44 | |

| | | | |
|---|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| RESIDENCE LES LAUREADES | | 0 825 332 332 | www.laureades.com |
| RESIDENCES POUR ETUDIANTS EN ILE DE FRANCE | | | Etudiants-iledefrance@espacil.com |
| MACSF | | 08 10 40 80 20 | www.macsfr.fr |
| FOYER DE JEUNES (Mixte) | 43/45 rue du Borrégo 75020 PARIS | 01.43.64.61.00 | |
| CABINET CREDASSUR | 89 rue de la Boétie 75008 PARIS | 06.80.40.93.22 01.53.40.92.30 | |
| RESIDENCE NEUILLY LEVALLOIS | 19 rue PV Couturier 92300 LEVALLOISPERRET | 01.47.57.17.87 | Resa.neuilly-levallois@wanadoo |

PARIS 14^{ème}

| Nom | Téléphone | Accès |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| FONDATION PAUMIER VERNE 63 rue Pernety | 01.45.43.69.50 01.45.45.59.81 | Métro Pernety |
| FOYER RESIDENCE DIDOT 41 rue Didot | 01.45.43.21.56 01.45.43.44.07 | Métro Pernety |
| FOYER DES INFIRMIERES 11 rue Saint Yves | 01.43.27.96.48 | Métro Alésia |
| FOYER LE PONT 86 rue de Gergovie | 01.45.42.51.21 01.45.42.96.34 | Métro Pernety |
| FOYER JEAN CHARLES PROST 13 rue Dareau | 01.45.65.25.25 01.45.80.00.24 | Métro Saint Jacques |
| FOYER ALTJ 64 rue de la Santé | 01.44.16.89.00 | Métro Glacière |
| F.I.A.P. JEAN MONET 30 rue Cabanis | 01.43.13.17.00 01.43.13.17.17 | Métro Glacière |
| FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS 189 rue Raymond Losserand | 01.44.12.63.72 mbignon@ghpsj.fr | Métro Plaisance ou Porte de Vanves |
| | | |

PARIS 15^{ème}

| Nom | Téléphone | Accès |
|---|---|------------------------|
| FOYER LOGEMENT AGEFO Jérôme LEJEUNE 4 rue Tessier | 01.47.34.79.40 01.47.83.61.24 foyer.j.lejeune@free.fr residencelejeune.agefo.com | Métro Volontaire |
| FOYER ENTRAIDE DES INFIRMIERES 16, rue Tiphaine | 01.45.79.38.07 | Métro La Motte Picquet |
| FOYER DE L'ENFANT JESUS 3, rue Antoine Bourdelle | 01.42.22.99.23 | Métro Montparnasse |
| FOYER NAZARETH 101 rue Olivier de Serres | 01.48.28.21.38 | Métro Convention |
| FOYER 80 rue Dutot | | Métro Pasteur |
| RESIDENCE Anne-Marie VEDER 168 rue Blomet | 01.56.56.63.00 01.56.56.63.10 | Métro Convention |

| | | |
|---|---|-------------------------|
| FOYER ASSOCIATION PIERRE OLIVANT 5 avenue Saint Eugénie | 01.53.68.11 01.53.68.11.00 | Métro Convention |
| FOYER DES INFIRMIERES (D'HLM S.A) 10 rue Martel 75010 PARIS | 01.44.79.89.89 01.44.79.89.00 | Métro |
| FONDATION EUGENE NAPOLEON 105 boulevard Diderot 75012 PARIS | 01.43.72.64.24 | Métro Nation |
| FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS DES DIACONESSES 95 rue de Reuilly 75012 PARIS | 01.43.41.41.41 01.43.41.41.42 | Métro |
| FOYER TOLBIAC 234 rue de Tolbiac 75013 PARIS | 01.44.16.22.22 01.45.88.61.84 contact@foyer-tolbiac.com | Métro Glacière RER B |
| ASSOCIATION CATHOLIQUE DES SERVICES DE LA JEUNESSE FEMININE 63 rue Monsieur le Prince 75006 PARIS | 01.44.32.12.94 01.44.32.12.91 | Métro |
| A.L.T.J. | 01.45.80.70.70 01.44.16.71.00 www.crefac.com/altj.htm | |
| JAL MUTATIS 25, rue du 8 mai 1945 78260 ACHERES | 01.39.11.14.97 01.39.11.75.19 info@jal-mutatis.com | ETHIC ETAPES |
| UNION PARISIENNE DES ETUDIANTS LOCATAIRES 120 rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS | 01.46.43.35.81 | |
| INSTITUT CATHOLIQUE 21 rue d'Assas 75006 PARIS | 01.44.39.52.00 | |
| ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU LOGEMENT ETUDIANT 13 rue Washington – 75008 PARIS | 01.42.89.36.04 01.42.89.66.17 | |
| CLTJ Foyer résidence 30 rue Pointe d'Ivry - 75013 PARIS | 01.45.86.59.40 | |
| Service accueil logement 1 rue Royer Collard – 75005 PARIS 165 rue Charonne – 75011 PARIS 54, rue Ménilmontant – 75020 PARIS | 01.43.29.38.10 01.43.71.94.08 01.43.66.85.17 | |
| | | |

FOYERS

| Nom | Adresse | Téléphone | E-mail - Site |
|--|--|----------------|-------------------------------------|
| Le Pari Solidaire | 16, rue Barbès 92300 LEVALLOIS | 01 43 68 10 96 | www.leparisolidaire.com |
| Logement- intergénération- CCAS Rouen | 38, rue Reinhardt 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | 06 63 10 97 99 | Www.membres.lycos.fr/logementinterg |

COLOCATIONS

www.colocation.fr

www.recherche-colocation.com

www.portail-colocation.com